

**Délibération
n°2026.007**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

**Nombre de
Conseillers**

**En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)

Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 février 2026

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, MAZOUZ-CHAIX Josiane, NOEL Patrick, SENOTIER Sandrine, THOMAS Corinne, TOUZERY Jean-Pierre

Objet:

**Demande de subvention
auprès de la CAF - soirée
famille**

Absents avec procurations :

Mme FOURNIER Ophelie a donné procuration à M. TOUZERY Jean-Pierre.

Mme PRON Bénédicte a donné procuration à Mme MAITREPIERRE Aline.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. Christin CARRE

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subventions auprès de la CAF pour l'organisation d'un évènement « soirée famille » en partenariat avec les écoles de Saint-Satur.

Dans le cadre du travail de coopération mené avec les écoles, la commune souhaite s'associer avec les écoles pour mettre un place un évènement permettant l'échange avec les parents et les enfants autour de l'utilisation du numérique et du développement de l'esprit critique des enfants.

Des ateliers seront proposés par les animatrices et les enseignantes autour du thème du numérique et du développement de l'esprit critique des enfants. Des intervenants extérieurs seront aussi associés pour animer cette soirée famille et proposer des ateliers supplémentaires. Cette soirée sera aussi l'occasion de fêter les vingt ans de la garderie municipale.

Le coût financier du projet s'élève à 2000 € et la demande de subvention auprès de la CAF du Cher est présentée à hauteur de 80% soit 1600 €.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ARRETE les modalités de financement de l'évènement « soirée famille » telles que présentées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF du Cher dans le cadre de l'aide au fonctionnement pour la réalisation de l'évènement « soirée famille » dans les conditions présentées ci-dessus.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 février 2026

Le Maire, Christian DELESGUES

la Secrétaire, M. Christian CARRE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 27 février 2026

